

Règlement de l'admission en cours de cursus de 2nd cycle
Fiche d'évaluation du-de la candidat-e à l'admission en 2nd cycle

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS DE NÎMES

RÈGLEMENT DE L'ADMISSION EN COURS DE CURSUS DE 2nd CYCLE

Vu l'arrêté du 16 juillet 2013 modifié portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, dans sa version consolidée au 20 juillet 2018. Présenté et approuvé par le Conseil d'Orientation Pédagogique et de la Vie Étudiante de l'ésban le 1^{er} décembre 2021

Conditions pour s'inscrire en 2nd cycle

- ✓ Justifier de 180 crédits européens
 - obtenus en France dans le cadre d'un enseignement supérieur suivi :
 - dans un établissement d'enseignement supérieur public ;
 - dans un établissement d'enseignement supérieur privé, à la condition que cet établissement ait été reconnu par l'État ou que le cycle d'études suivi par le·la candidat·e dans ledit établissement soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au même niveau ;
 - ou
 - obtenus dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
- ✓ Satisfaire aux épreuves de l'admission en 4^{ème} année

Pour les candidat·es étranger·es

Les candidat·es de nationalité étrangère issu·es d'un État où le français n'est pas la langue officielle doivent obligatoirement fournir en plus :

- ✓ la traduction certifiée par un organisme agréé de leur diplôme attestant d'une année d'études supérieures
- ✓ l'attestation de réussite au DELF (Diplôme d'Études en Langue Française), de niveau B2, ou une certification équivalente (TCF...)

En l'absence de ces documents, la demande d'inscription ne pourra être prise en compte.

Le niveau de maîtrise du français est également apprécié par le jury de l'oral de l'examen d'entrée.

Modalités d'inscription

L'ésban ne pratique pas de pré-sélection sur dossier ni d'épreuve d'admissibilité. Les inscriptions sont ouvertes au mois de janvier.

La date limite de dépôt des dossiers sur la plateforme de dépôt via le site esba-nimes.fr est fixée au 4 mai 2026. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Tout changement de coordonnées (adresse postale, électronique, téléphone) mais aussi d'annulation de la participation du·de la candidat·e à l'examen d'entrée doivent être signalés au plus tôt au service de la scolarité : scolarite@esba-nimes.fr

Droits d'inscription à l'examen d'entrée

Le montant des droits d'inscription à l'examen d'entrée est de 40 euros qui devront être réglés en ligne par carte bancaire, préalablement à l'examen.

Il ne sera procédé à aucun remboursement une fois l'inscription effectuée.

Convocation

La convocation à l'épreuve orale à distance est envoyée par voie numérique, à l'adresse électronique

indiquée par le-la candidat-e sur sa fiche d'inscription.

Il appartient à chaque candidat-e de surveiller la réception de son courrier et de consulter sa boîte spam si nécessaire. Il appartient à chaque candidat-e de contacter le service de la scolarité, une fois ces vérifications effectuées, en cas de non réception de la convocation.

Résultats

Les résultats de l'admission en 2nd cycle font l'objet d'un affichage dans le hall de l'école, d'une parution sur le site internet et d'un courriel à l'intention des candidat-es admis-es, non admis-es, et en liste d'attente.

Il appartient à chaque candidat-e d'en prendre connaissance. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone. Ces résultats sont valables uniquement pour la rentrée de la même année.

Renseignements

Consulter le guide des études et le catalogue de cours en ligne sur : esba-nimes.fr

Questions d'ordre général : info@esba-nimes.fr

Examens d'entrée et Service de la scolarité : scolarite@esba-nimes.fr

Pour les candidat.e.s étranger.e.s : international@esba-nimes.fr

ÉPREUVES DE L'ORAL D'ADMISSION EN COURS DE CURSUS

L'admission en cours de cursus à l'esban a lieu tous les ans à distance. Il fait l'objet d'une publicité en ligne sur le site esba-nimes.fr dès le mois de janvier, et comprend :

- ✓ le dépôt d'un dossier sur le site esba-nimes.fr sous le format PDF exclusivement, et d'un poids maximum de 5 Mo
- ✓ **La date limite de dépôt sur la plateforme de dépôt via le site esba-nimes.fr est le 4 mai 2026**
- ✓ un entretien à distance avec des membres du jury.
- ✓ **Les entretiens auront lieu entre le 26 et 29 mai 2026.**

Le-la candidat-e à l'accès au semestre 7 présente un dossier de travaux personnels qui comprend un choix de sa production de 1 à 15 images, dont éventuellement, des liens vers des vidéos. Le dossier doit également comprendre un descriptif détaillé des enseignements suivis, et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures devant la commission d'admission de second cycle de l'établissement.

L'entretien se déroule en présence d'au moins trois enseignant-es du cursus, nommé-es par la direction. Un-e étudiant-e est associé-e au jury avec voix consultative. Le respect de la parité entre les femmes et les hommes est toujours recherché.

L'entretien est d'une durée de 30 minutes maximum.

Un-e des membres du jury est nommé-e président.e de jury par la direction. La décision d'admission en cours de cursus du-de la candidat-e est prise par la commission à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage égal des voix, celle du-de la président-e est prépondérante. La direction de l'établissement notifie au-la candidat-e la décision de la commission. La décision de refus est motivée. La commission détermine le niveau d'intégration en cours de cursus en fonction des études suivies antérieurement, du dossier artistique fourni par le-la candidat-e et du résultat de l'entretien. Ce niveau peut être inférieur à celui demandé et le-la candidat-e se voir rediriger en 2^{ème} ou 3^{ème} année.

Critères d'évaluation de l'oral d'admission en cours de cursus :

L'entretien a pour objet de mesurer le parcours, les acquis de première année, et les motivations du-de la candidat-e.

Le barème final est sur 20 points qui se décomposent comme suit :

I. Engagement (sur 5)
II. Capacité à formuler une réflexion et à s'inscrire dans un parcours de recherche (sur 5)

III. Qualités plastiques (sur 5)
IV. Capacité à être autonome et à mener un projet (sur 5)

Important : Les décisions des jurys constitués pour les épreuves de sélection sont souveraines. Ces dispositions ont pour objet de garantir la complète indépendance de ces jurys. Aussi, les décisions des jurys ne sont susceptibles d'aucun recours.

Inscriptions administratives et pédagogiques à l'esban

Les étudiant·es reçoivent leur notification pour s'inscrire au cours des mois de juin et juillet. En cas de désistement, ils doivent obligatoirement signaler leur décision au service de la scolarité de l'école. Tou·te·s les étudiant·es doivent régler leurs frais d'inscription d'un montant de 40 euros (paiement par CB uniquement) au moment de leur inscription en ligne.

Les candidat·es ayant été reçu·es à la commission d'admission en 2nd cycle sont inscrit·es à l'esban et obtiennent leur carte d'étudiant·e après avoir :

- ✓ justifié de l'obtention de 180 ects ;
- ✓ acquitté les droits annuels d'inscription au cursus ;
- ✓ acquitté les frais de CVEC ;
- ✓ justifié de leur affiliation à un organisme de Sécurité sociale ;
- ✓ justifié d'une couverture de responsabilité civile (personnelle ou parentale) pour les dommages qu'ils seraient susceptibles de causer. Cette assurance est obligatoire pour participer aux enseignements dispensés dans les locaux ou hors des locaux de l'école.

Seul·es les étudiant·es régulièrement inscrit·es à l'esban peuvent être accueilli·es pendant les cours et ateliers.

Lors de la finalisation de leur inscription, les candidat·es inscrit·es s'engagent formellement à avoir pris connaissance du règlement intérieur et du règlement des études.

COMMISSION D'ÉQUIVALENCE ADMISSION EN SECOND CYCLE
FICHE D'ÉVALUATION
(4ème année) session de mai 2026

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN AVEC LE. LA CANDIDAT.E

L'entretien est d'une durée de 30 minutes maximum.

DATE :

NOM ET PRENOM DU. DE LA CANDIDAT.E :

DATE DE NAISSANCE :

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION	APPRÉCIATIONS DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE	
Engagement		/ 5
Capacité à formuler une réflexion et à s'inscrire dans un parcours de recherche		/ 5
Qualités plastiques		/ 5
Capacité à être autonome et à mener un projet		/ 5
Appréciation générale (pourra être transmise au.à la candidat.e en cas de demande)		
Note :		/ 20
Proposition d'insertion :		

COMPOSITION DU JURY

Noms	Signatures